

Commission : UNESCO

Question : Peut-on tout dire dans les médias et sur les réseaux sociaux ?

Auteur : République algérienne démocratique et populaire

Durant les deux dernières décennies, le monde a vu l'avènement d'internet, et avec lui les réseaux sociaux qui ont eu un grand impact sur notre société et particulièrement sur nos jeunes. Les réseaux sociaux ont permis d'accroître la mondialisation et d'assurer la liberté d'expression avec une prise de parole et une expression de pensée facilitées. L'Etat doit néanmoins veiller à ce que cet outil de liberté ne soit pas utilisé à mauvais escient. Pour cela le gouvernement doit agir, en la contrôlant avec droiture et avec justice et en limitant ce qui pourrait nuire à l'unité du peuple, et de la nation.

L'Algérie est consciente que la liberté d'expression est un droit fondamental, et c'est pourquoi nous avons adhéré aux articles 18 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unis. L'Algérie considère cependant qu'il est de son devoir de limiter les abus des médias et des réseaux sociaux pour qu'ils ne nuisent pas à l'intérêt public et aux intérêts des Algériens.

En 1990, L'Algérie a adopté la loi n°90-07 qui a mis fin au monopole de l'Etat sur les moyens de l'information et a permis l'apparition du journalisme professionnel. En 2012, réitérant sa position, le gouvernement a adopté une nouvelle loi, qui a pour objectif de protéger les journalistes dans l'exercice de leur fonction, de dépenaliser le délit de presse et ce, tout en assurant la défense nationale. Récemment, l'adoption, à l'initiative du président Abdelmadjid Tebboune, de la réforme constitutionnelle a permis un renforcement des droits et libertés publiques par le Parlement algérien et a confirmé l'attachement de l'Algérie aux valeurs humaines, telles que la liberté d'expression.

L'Algérie a connu récemment une période d'agitations et de tensions (Le mouvement Hirak). Le peuple a demandé, au cours de ces manifestations, plus d'indépendance, d'autonomie et d'émancipation. Bien que transgressant la loi de 2001, interdisant les manifestations non autorisées, le gouvernement algérien a fait preuve d'indulgence face à cette contestation. Il les a entendues, en prenant des mesures concrètes telles que l'élection d'un nouveau président qui saura être à l'écoute du peuple. Néanmoins, les impératifs de l'intérêt public incitent à la prudence et, même si l'Algérie considère qu'il faut faire preuve d'indulgence vis-à-vis des dissidents, nous ne pouvons tolérer ni ignorer l'appel via les réseaux sociaux à la révolte qui entraînerait l'insurrection, et une menace réelle pour la sûreté de l'Etat.

L'Algérie est donc en faveur d'une liberté d'expression libre mais contrôlée. Chaque citoyen doit pouvoir être certain de la véracité des informations reçues et, par souci de sécurité, rien ne peut nuire à l'épanouissement de la république algérienne et de son peuple.